



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale extraordinaire de Pont-en-Ogoz
Jeudi 25 octobre 2012 – 20h00**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (M. le Président)

Secrétaire : Mme Murielle Gilly

Scrutateurs : M. Luc Merian (partie de gauche et table du Conseil communal – 24 personnes)
M. Frédéric Bossy (partie de droite – 17 personnes)

Participation: 40 personnes (dont une arrivée après les votes, soit 39 votants)
1 personne ne résidant pas sur le territoire communal (sans droit de vote)

Lieu : Refuge de la Société de Pêche – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 8 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2012
(le procès-verbal ne sera pas lu, il est disponible auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune : <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee>)
2. Approbation des nouvelles clés de répartition intercommunales des Associations ARG (Association Régionale la Gruyère), RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) et CO (Cycle d'Orientation de la Gruyère), et des modifications statutaires y relatives
 - Rapport de la Commission financière
3. Investissement 2012 :
Votation pour l'acquisition d'une nouvelle lame à neige
 - Rapport de la Commission financière
4. Election d'un membre (h/f) à la Commission financière
5. Informations du Conseil communal
6. Divers.

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

M. le Président ouvre l'assemblée à 20h05 et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes présentes. Il précise que le choix de procéder à l'assemblée au refuge de la Société de Pêche a également pour but de montrer l'investissement fait dans ce lieu, il remercie vivement la Société de Pêche et ses membres.

L'Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 4 du 12 octobre 2012, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 8 personnes excusées sont citées.
MM Luc Merian et Frédéric Bossy sont nommés scrutateurs.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucun enregistrement privé n'est autorisé, aucune demande n'ayant été formulée.

M. le Président présente le tractanda et demande s'il y a des remarques. L'ordre du jour n'en suscitant aucune, **il est approuvé.**

Point 1 – Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2012

M. le Président indique que le PV est disponible auprès de l'Administration communale et sur le site Internet. Il souligne qu'il inclut la présentation du projet de la future HAP qui figurera dans le bulletin communal de cet automne.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2012 de s'exprimer par main levée.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 – Approbation des nouvelles clés de répartition intercommunales des associations ARG (Association Régionale la Gruyère) – RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) et CO (Cycle d'Orientation de la Gruyère), et des modifications statutaires y relatives

M. le Président cite les différentes organisations regroupant toutes les communes de la Gruyère et précise que les modifications statutaires seront également abordées. Le sujet sera présenté dans son entier.

Il précise que cette présentation a été élaborée pour l'assemblée extraordinaire des délégués en juillet dernier, que chaque association a ses propres délégués des communes, et que l'intégralité des nouvelles clés a déjà été acceptée. Afin qu'elles puissent entrer en vigueur, il est nécessaire que les $\frac{3}{4}$ des communes acceptent les nouvelles clés, raison pour laquelle cette assemblée extraordinaire a été convoquée. Il ajoute qu'une nouvelle loi cantonale sur la péréquation financière est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, fixant un délai au 31 décembre 2012 pour l'acceptation des nouvelles clés, les anciennes faisant référence à des indices et critères devenus obsolètes. La révision des clés qui faisait référence à l'indice régional de capacité financière a disparu, impliquant de ce fait une modification des statuts de chaque association. Pour que les nouvelles clés soient acceptées, les $\frac{3}{4}$ des communes doivent représenter $\frac{3}{4}$ de la population légale, Bulle étant un élément fondamental quant à l'adoption de ces nouvelles clés.

La présentation transmise par l'ARG est affichée, M. le Président donne des compléments d'information. Il précise que pour Pont-en-Ogoz, l'adoption de ces clés permettrait une diminution de charges d'environ Fr. 19'311.- (selon les chiffres 2011).

Il ajoute que la Commune de Bulle avait conditionné l'acceptation de ces nouvelles clés à la prise en charge des infrastructures sportives, signifiant que l'ARG pourrait créer une 4^{ème} association qui regrouperait les infrastructures existantes, telles que les piscines de Bulle, Broc et Charmey, ainsi que la patinoire. Toute la région bénéficie de ces infrastructures qui génèrent des déficits récurrents. Les communes-siège qui en sont propriétaires ne veulent plus supporter l'entier des déficits et demandent à ce qu'une association soit créée pour ventiler les déficits sur les communes alentours.

M. le Président précise que le surcoût engendré par cette 4^{ème} association à créer serait d'env. Fr. 17'000.- pour la Commune, le bénéfice final étant en théorie de Fr. 2'000.-. Afin de pouvoir décider en connaissance de cause, il est d'avis qu'il est important de le mentionner. Il appartiendra toutefois aux citoyens de décider, le moment venu, de l'acceptation ou non de cette nouvelle association.

Quant aux modifications des statuts, elles doivent être votées avant le 31 octobre 2012 par toutes les communes de la Gruyère afin d'intégrer les coûts des nouvelles clés au budget 2013. Au cas où celles-ci ne passeraient pas, les budgets 2013 présenteraient les anciennes clés. Les nouveaux statuts sont lus et M. le Président s'enquiert d'éventuelles questions.

M. Pierre Justin Morard souhaite avoir des précisions quant à la mission de l'ARG.

M. le Président précise que l'association regroupe toutes les communes de la Gruyère et qu'elle a différentes missions. Elle possède un fonds d'investissement, auquel participent les communes pour la création de nouvelles infrastructures, elle participe aux coûts des remontées mécaniques et autres activités.

Il s'agit prioritairement d'une association de communes oeuvrant dans des objectifs communs, les priorités actuelles étant le CO et le RSSG. Comme expliqué, une nouvelle association verra peut-être le jour, sous son égide, afin de regrouper les infrastructures sportives, et une autre concernant les droits des tutelles car depuis le 1^{er} janvier 2013 les communes devront avoir des tuteurs ou curateurs avec nécessité d'engager du personnel, ceci pourrait être confié à une association de communes. L'ARG est également fortement impliquée dans le tourisme, le Sentier du Lac, avec un budget pour la promotion du développement régional.

Comme il n'y a pas d'autre question, la parole est donnée au Président de la Commission financière (CF). M. Pierre Broye salue l'Assemblée et souligne que cet objet a été présenté à la CF, permettant ainsi de se poser les questions utiles et de comprendre les problèmes. De cette présentation découlent 3 questions : Les clés sont-elles équitables ? Gagne-t-on ou perd-on de l'argent ? A-t-on le choix par rapport aux clés ?

En conclusion, les clés paraissent raisonnables et équitables, elles tiennent compte de plusieurs critères tels que les moyennes, la capacité fiscale. Avec un gain qui serait d'env. Fr. 2'000.-, la situation financière de la Commune ne serait par conséquent pas péjorée. Il n'y a pas vraiment le choix car la base juridique a changé. En cas de non entente des communes sur ces clés, l'Etat serait obligé d'intervenir et suivrait vraisemblablement la proposition faite sous forme de consensus par le groupe de travail chargé d'œuvrer sur cet objet.

La Commission financière recommande l'approbation de cet objet.

M. le Président ajoute que le tableau montre les chiffres 2011 définitifs, ceux de 2012 n'étant pas encore disponibles. En cas de non acceptation de ces nouvelles clés et qu'un consensus ne soit pas trouvé d'ici la fin de l'année, ce serait apparemment le Préfet d'un autre district qui imposerait les clés pour la Gruyère.

Comme il s'agit des mêmes clés pour les 3 associations, M. le Président propose de les voter en bloc et demande si quelqu'un s'y oppose. Comme ce n'est pas le cas et qu'il n'y a pas d'autre question, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent les nouvelles clés des 3 associations qui sont l'ARG, le RSSG et le CO, ainsi que la modification des statuts y relatifs, de s'exprimer par main levée.

Les nouvelles clés de répartition sont acceptées à la majorité, 37 voix, 2 abstentions.

Point 3 – Investissement 2012

Le Conseil communal présente un nouveau crédit, à savoir l'acquisition d'une nouvelle lame à neige qui ira sur les comptes et investissements 2012. La parole est donnée à M. Marcel Schmutz pour présenter l'objet.

M. Schmutz précise que la lame qui se trouve à Le Bry, pilotée par M. René Bifrare, a plus de 30 ans et que son changement est nécessaire. Différentes offres ont été demandées, toutefois une lame a été retenue, à qualité égale avec d'autres offres, permettant une économie de quelque Fr. 5'000.- sur différents produits.

M. le Président ajoute que l'on propose cet investissement maintenant pour éviter de devoir monter cette lame au milieu de l'hiver prochain. Il n'y aura pas d'emprunt car elle sera payée avec le fonds de caisse.

Comme il n'y a pas de question, il invite la Commission financière à se positionner. M. Pierre Broye donne un préavis positif quant au financement de cet investissement.

M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'investissement d'une lame à neige au prix de Fr. 17'000.- de s'exprimer par main levée.

L'achat de la lame à neige est accepté à l'unanimité.

Point 4 – Election d'un membre (h/f) à la Commission financière

M. le Président précise que M. Jean-Pierre Fragnière a déménagé et qu'il ne peut par conséquent plus rester à la Commission financière. Il le remercie vivement pour toutes les années passées à son service et le travail accompli. Il ajoute qu'il sera remercié en particulier vu qu'il n'est pas présent à l'assemblée de ce soir.

M. Jean-Claude Balmer propose, au nom du Conseil communal, la candidature de Mme Marie-Antoinette Bernet, mère de 2 enfants et habitant à Avry. Mme Bernet a travaillé 13 ans en tant que boursière communale à Avry-dt-Pont. Elle a ensuite donné une orientation différente à sa carrière, toujours dans le domaine financier. Actuellement, elle travaille comme responsable du bureau des contentieux de la Ville de Fribourg. Elle occupe également le poste de secrétaire-caissière de la paroisse d'Avry-dt-Pont. Très à l'aise avec les budgets et les comptes, le CC est d'avis qu'elle est la personne idéale pour ce poste et invite l'Assemblée à élire Mme Bernet en tant que membre de la CF.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures ou personnes intéressées.

Comme ce n'est pas le cas, M. le Président demande à celles et ceux qui acceptent l'élection de Mme Marie-Antoinette Bernet en tant que membre de la Commission financière de s'exprimer par main levée.

La nomination de Mme Bernet est acceptée à l'unanimité avec les remerciements de l'Assemblée.

Point 5 – Informations du Conseil communal

Route cantonale :

M. le Président indique que l'Etat a décidé de refaire les enrobés de la route cantonale au niveau de La Cantine et de Le Bry, décision plutôt surprenante car la route n'était pas en si mauvais état. L'annonce est arrivée au printemps sans que la Commune n'ait pu dire un mot. Le souci est essentiellement financier, les coûts de sur largeur de la route et des présélections étant imputés à la Commune. Cet investissement aurait pu être refusé, mais il aurait nécessité un découpage des présélections avec risque de devoir les faire d'ici 3-4 ans.

Un coût d'environ Fr. 110'000.- a été communiqué oralement. Il aura une influence sur le budget qui sera présenté au mois de novembre. Le Conseil communal est d'avis que cette situation n'est pas tout à fait normale et que peu d'entreprises pourraient se permettre de travailler comme le fait l'Etat. Il n'a pas été possible d'anticiper et de prévenir la population, tout comme en ce qui concerne la fermeture des routes.

M. Jean-Jacques Reynaud demande qu'est-ce qui a motivé ces travaux et relève que des conduites ont été posées.

M. Jean-Claude Balmer répond que l'Etat a profité de poser des nouveaux revêtements sur la partie de Le Bry. Frigaz a profité de poser une conduite servant à relier le nord et le sud. Cette conduite est actuellement vide mais fera l'objet d'une mise à l'enquête pour exploitation future. Il souligne que les riverains sont contents du nouveau revêtement phonique diminuant ainsi le bruit.

M. le Président ajoute que le marquage est intégré dans le surcoût.

M. le Président tient à souligner que sur les deux réfections de route présentées l'an dernier, seule la route du Lac a été refaite, celle du Villars-d'Avry restant en attente afin de ne pas gonfler les charges de manière extraordinaire.

M. René Bifrare demande si une modification de la présélection de la route d'Ogoz est prévue, et ce en raison de la mauvaise visibilité, de problèmes de distance et autres. Il constate que les pavés ont été enlevés et qu'il n'y a plus de marquage.

M. Jean-Claude Balmer précise que le choix du marquage reste à faire et que le Conseil communal a profité de faire enlever des pavés car ils demandent beaucoup d'entretien. Ils seront remplacés par une bande de marquage traditionnel. Il est d'avis qu'il n'y aura pas une vraie présélection car le gabarit de la route n'a pas été augmenté.

M. Bifrare fait la remarque que la mise en place de pavés avait coûté très cher à la Commune de Le Bry et qu'il s'agit de gaspillage. M. Balmer précise que ceci a été discuté lors de la première séance de chantier avec l'Etat. La Commune serait gagnante à long terme par le fait d'enlever des pavés car leur entretien serait bien plus onéreux.

M. Laurent Liard demande pour quelle raison deux sortes de revêtement ont été posées à Le Bry et à La Cantine.

M. Balmer répond que la décision a été prise par l'ingénieur cantonal, sans consultation de la Commune. Les revêtements sont du « macro rugueux » et du « phonique » à proximité des habitations.

Il aborde la problématique des passages piétons à Le Bry et souligne que le Conseil communal est en discussion avec le Service des ponts et chaussées pour un déplacement de la limite de vitesse au lieu de 70 km/h. M. le Président ajoute qu'il sera procédé à une vision locale pour les marquages et prévient toutefois qu'il n'est pas sûr que la Commune ait le choix.

Marché de Noël :

M. le Président confirme que le marché de Noël aura lieu le samedi 1^{er} décembre, dès 10 heures, et précise qu'il reste des places d'exposant.

Assemblée des budgets 29 novembre 2012 :

M. le Président souligne l'importance de cette assemblée car un crédit pour la rénovation de la HAP sera mis en votation. L'avant-projet figure sur le site Internet.

Etat de l'investissement des sources en collaboration avec le RFSM :

M. Jean-Claude Balmer précise que les travaux vont bon train. Les travaux de captage et de remblayage autour des ouvrages devraient se terminer en fin d'année. L'ouvrage qui se situe vers la cabane des bûcherons, en cours de bétonnage, sera terminé dans les prochains jours. La conduite qui relie la cabane des bûcherons jusque vers la source des Monts est déjà réalisée. La tuyauterie inox intérieure va se faire, ainsi que la gestion de la partie électrique. Il est prévu de recevoir l'eau de cette nouvelle source sur la partie de Gumefens au début du printemps 2013, si tout va bien. Pour rappel, le PSG1 situé sous le Gibloux alimente respectivement Avry et Le Bry, le surplus étant acheminé sur Gumefens. Le but est d'avoir de l'eau de Gumefens pour alimenter les habitants de Gumefens.

Point 6 – Divers

M. Chris Gabriel demande quel est le statut du sondage d'accueil extrascolaire de ce printemps.

M. le Président confirme que le compte-rendu du sondage figurera dans le bulletin de novembre.

M. Laurent Liard fait la remarque que de l'eau s'écoule depuis fort longtemps à Le Bry, et à deux endroits.

M. le Président précise que la Commune est grandement intervenue à plusieurs reprises auprès du propriétaire, qui en l'état ne réagit pas. Le dossier a été transmis à la Préfecture, car dans le cas où la Commune serait commanditaire des travaux, elle pourrait rencontrer des difficultés à se les faire rembourser. Il était nécessaire de passer par la Préfecture qui a donné un dernier délai au 10 novembre. Le problème d'eau de la partie du haut (route des Pillons) sera réglé avant l'hiver en raison des dangers de verglas. Pour la partie du bas, un courrier a également été adressé au propriétaire, mais rien n'a bougé.

M. Liard précise qu'il ne s'agit pas que d'eau mais que le liquide est glissant. Le Conseil communal prend note de la remarque et suit l'affaire.

M. Pierre Justin Morard souligne que la Commune a mis à l'enquête la démolition de l'ancien local du feu à Gumefens. Il s'étonne qu'il n'y ait jamais eu d'annonce faite lors d'une assemblée communale et voudrait en connaître les motivations, l'avenir du fonds et le coût de la démolition.

M. le Président répond que la Commune a effectivement mis à l'enquête la démolition de ce bâtiment, qu'il n'est quasiment plus utilisé si ce n'est pour permettre le rangement d'affaires appartenant à la Jeunesse. L'idée serait d'éliminer le goulet d'étranglement à cet endroit et d'élargir la route, voire de créer un accès piéton. La parcelle serait vendue à MM Allemann et Reynaud. Il ajoute que le coût de la démolition n'est pas encore passé en assemblée car il faut préliminairement recevoir le permis de démolir. Le budget prévu est de Fr. 4'700.-, y compris démolition et évacuation des déchets. Le travail serait confié à l'Association VAM, active dans la réinsertion de personnes en recherche d'emploi.

Il n'y a pas d'autre question.

M. le Président lève l'assemblée à **20h51** et remercie les personnes présentes. Il rappelle que la prochaine assemblée aura lieu le jeudi **29 novembre à 20h00**, à la Halle polyvalente.

Chacun est invité à prendre le verre de l'amitié servi par les membres de la Société de Pêche.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 13 novembre 2012.

La Secrétaire

Murielle Gilly



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du _____.

La Secrétaire

Murielle Gilly



Le Syndic

Christophe Tornare